

COMMUNE DE SAINTE-COLOME

CARTE COMMUNALE



ANNEXES

Modifications – Mises à jour :

Délibération du conseil municipal le :

Arrêté du préfet le :



Bureau Etudes Environnement

Hélioparc Pau-Pyrénées
2 av Pierre Angot
64053 PAU Cedex 09

Tel : 05 59 84 49 21
Fax : 05 59 30 30 67
E-Mail : b2e.lapassade@wanadoo.fr

ANNEXES

1	Plan du réseau EDF	3
2	Extrait du Plan du réseau AEP (au droit des futures zones urbanisables	5
3	Défense incendie	9
4	Participation pour Raccordement à l'Egout (P.R.E.)	11
5	Taxe Locale d'Equipement et Participation Vorie et Réseaux	12
6	Cahier de recommandations architecturales et paysagères	13
7	Schéma directeur d'assainissement (extraits plan)	17
8	Etudes de sol et de faisabilité de l'assainissement	23
9	Plan des servitudes	24

1 Plan du réseau EDF

RESEAUX HTA

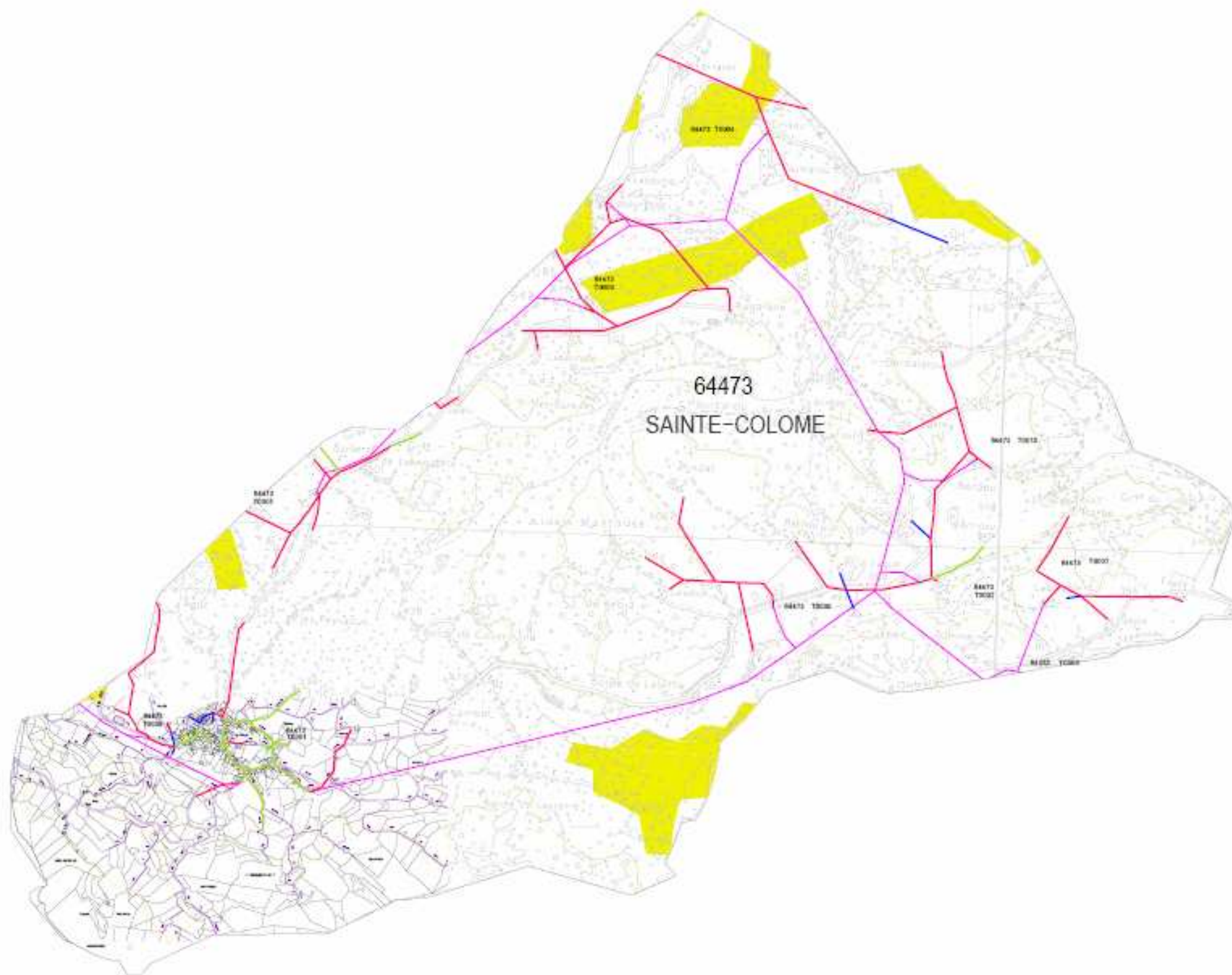
AERIEN	
SOUTERRAIN	
AERIEN TORSADÉ	

SYMBOLES HTA

POSTE HTB / HTA	
DISTRIBUTION PUBLIQUE	
CLIENT	
POSTE HTA/HTA	
MICROCENTRALE	
AUTO - TRANSFO	
INTERRUPTEUR AERIEN MANUEL	
INTERRUPTEUR AERIEN TELECOMMANDE	

RESEAUX BT

AERIEN NU	
SOUTERRAIN	
AERIEN TORSADÉ	

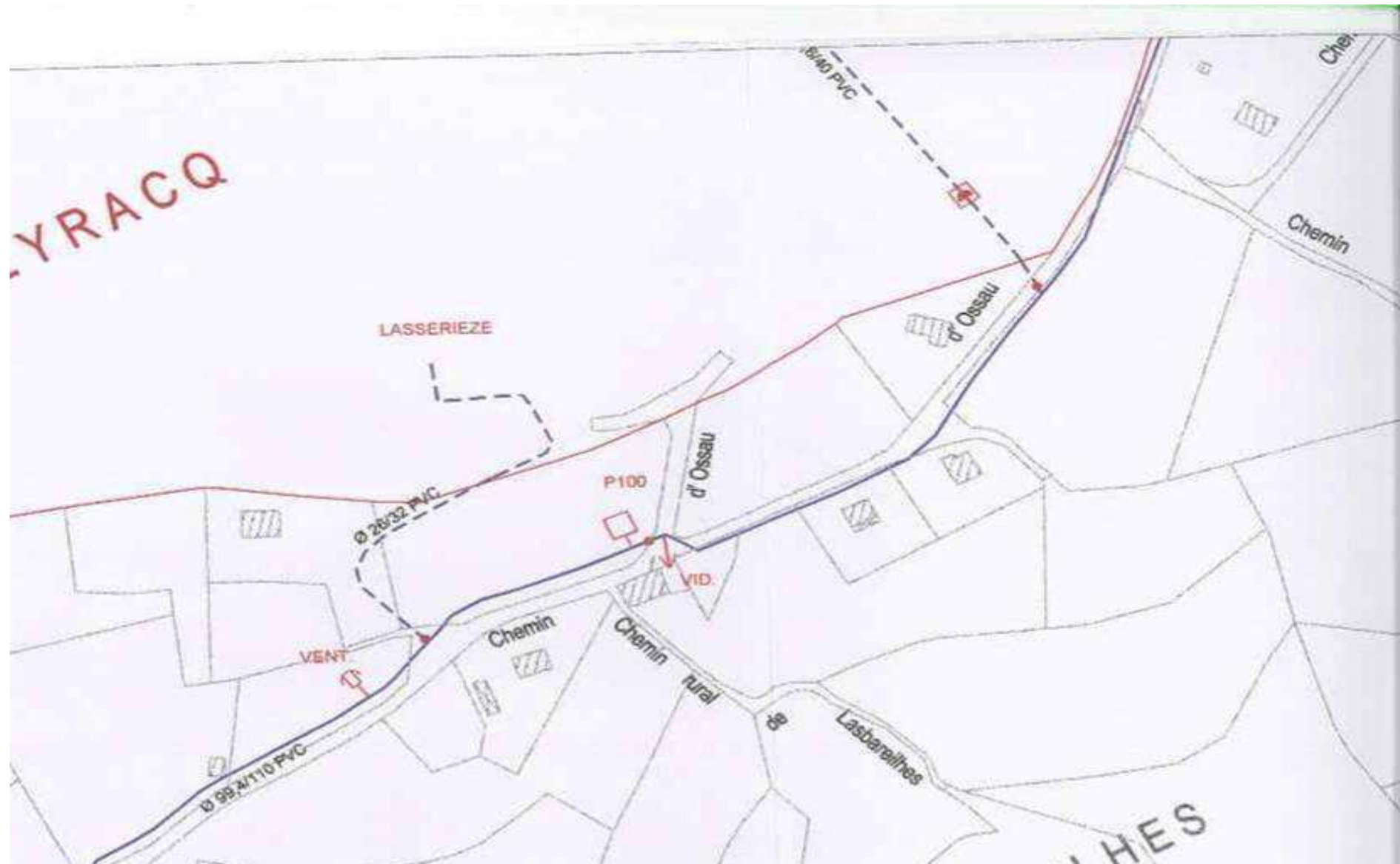


2 Extrait du Plan du réseau AEP (au droit des futures zones urbanisables)



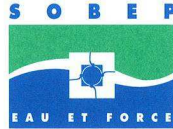


Renforcement et extension récents du réseau AEP



3 Défense incendie

3, AVENUE BERNADOTTE
64110 JURANÇON
Tél. 05 59 98 12 00



TÉL. SERVICE CLIENTÈLE : 0 810 423 423
TÉL. URGENCES : 0 810 823 823
TÉLÉCOPIE : 05 59 98 12 29

B2e LAPASSADE
HELIOPARC Pau-Pyrénées
64053 PAU cedex 9

Nos Réf. : PLC/1W

Objet : Poteaux incendie du Bourg de STE COLOME

ATTESTATION DE DEFENSE INCENDIE

Je soussigné, Philippe LE COGUEC, Responsable Technique de la SOCIETE BEARNAISE DES EAUX POTABLES - 3, Avenue Bernadotte - 64110 JURANÇON, certifie que les hydrants en service sis au Bourg de SAINTE COLOME révèlent après essais les débits et pressions suivants :

- 1) Poteau d'incendie situé face au n°33 de la rue principale
PI Ø 100 mm
Pression statique 2.8 bars
Pression dynamique a 60 m3/h 2.3 bars
Débit du poteau à 1 bar résiduel de pression dynamique 100 m3/h : normalisé
- 2) Poteau incendie Place CAMBEAU
PI Ø 100 mm
Pression statique 2.9 bars
Pression dynamique a 60 m3/h 2.6 bars
Débit du poteau à 1 bar résiduel de pression dynamique 119 m3/h : normalisé
- 3) Poteau incendie Chemin d'OSSAU face au n° 3 et de l'abri bus
PI Ø 100 mm-pression statique 6.9 bars
Pression dynamique a 60 m3/h 1 bar
Débit du poteau à 1 bar résiduel de pression dynamique 100 m3/h : normalisé

Fait à JURANÇON, le mardi 22 mai 2007
Pour servir et valoir ce que de droit.

Philippe LE COGUEC
Responsable Technique

Copie : Mairie de STE COLOME

SOCIÉTÉ BÉARNAISE DES EAUX POTABLES

S.O.B.E.P. - SA AU CAPITAL DE 364000 € - SIÈGE SOCIAL : 20, AVENUE DIDIER-DAURAT - 31400 TOULOUSE - SIRET 542 076 518 00068 R.C.S. TOULOUSE - CODE APE 410Z



4 Participation pour Raccordement à l’Egout (P.R.E.)

Le Syndicat d’assainissement de Ste Colome, Bescat, et Sévignacq-Meyracq a fixé cette participation à 1372€ pour une maison individuelle.

5 Taxe Locale d'Équipement et Participation Vorie et Réseaux

La municipalité pourra éventuellement demander une participation aux propriétaires pour la viabilisation des terrains par l'institution de la PVR ou de la TLE sur son territoire

6 Cahier de recommandations architecturales et paysagères

Toutes les demandes de Permis de Construire au bourg sont soumises à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. D'ores et déjà, le suivi des recommandations suivantes permettra de favoriser l'intégration du bâti dans son environnement.

□ **Recommandations sur le plan architectural :**

➤ **Pour les habitations**

⇒ **Pour le centre bourg :**

- Bâti en alignement de rue réservant cours, parking derrière la façade
- Hauteur maximale R+2
- Toit ardoise à double pente
- Chien assis sur la toiture en façade
- Les épis de faîtage seront conservés ou pourront être restaurés ou remplacés.
- Encadrement en pierre pour les portes et fenêtres avec un encadrement en « anse de panier » pour les portes des annexes ou grange en respectant si possible la taille des linteaux comme elle était pratiquée autrefois
- Menuiserie permettant de respecter une partition en petits carreaux (plus haute que large) aux fenêtres avec petits bois sur vitrage
- Menuiseries et volets peints (gris bleutée étant la teinte traditionnelle)
- La vitrerie ancienne sera si possible conservée.
- Fermeture avec volets battants uniquement
- Proportion des fenêtres : plus haute que large sauf cas particulier bien étudié sur le plan architectural
- Ouverture de type « velux » possibles à condition qu'elles soient encastrées dans la toiture et en nombre très limité
- Les serrureries de portes et portails telles que heurtoirs, loquets, poussiers, clouteries décoratives seront conservées ou pourront être restaurées ou remplacées.
- Pas de parabole en façade
- Gouttière zinc si possible
- Enduits des murs de tonalités claires, de préférence enduits lissés

⇒ **Pour le reste du territoire**

- Hauteur maximale R+1
- Clôtures en murets en pierre ou simple clôture avec grillage autoporté doublé d'une haie vive rustique

EXEMPLE ARCHITECTURAL D'UNE HABITATION DANS LE CENTRE BOURG

Chien assis en
toiture + épis de
faitage

➤ Pour les bâtiments agricoles

- Toiture en bac acier gris avec pente de 27% minimum
- Longueur maximale de 50 m lorsque le bâtiment est d'un seul tenant
- Pas d'implantation de bâtiments agricoles en ligne de crête des versants

□ **Recommandation paysagère**

- ⇒ Les bois des particuliers sont soumis aux articles L 311-1, L 331-2, L 311-3, L 311-4, L 311-5 du code forestier (ci-joint).
- ⇒ Les haies font parties intégrantes avec les murets de pierre de la qualité du paysage bocager de la commune. Leur suppression pourraient être soumise à autorisation municipale.
- ⇒ Les haies et murets de pierre doivent être entretenus pour être pérennisés.
- ⇒ Les gabarits des chemins existants ne seront pas si possible modifiés en dehors de ceux qui nécessitent une sécurité pour desservir des constructions (3-4 m d'emprise).
- ⇒ L'enlèvement des ferrailles au niveau de l'ancienne carrière située au pied du château devra être réalisé.

□ **Recommandation pour la protection des milieux souterrains et superficiels**

- ⇒ Dans la zone non desservie par le réseau d'assainissement collectif, une superficie minimale de 1500 m² est conseillée pour toute nouvelle construction de façon à laisser suffisamment de place à un assainissement autonome conforme. Toutefois la superficie pourra être moindre selon les préconisations du SPANC sur l'implantation, le dimensionnement et les caractéristiques techniques du dispositif assainissement à mettre en place.

A partir de ces éléments, des filières de traitement, adaptées à la capacité des sols, sont définies. Conformément à la réglementation en vigueur, l'épandage des effluents dans le sol constitue la base des différentes solutions. L'épandage est caractérisé par des longueurs de tranchée qui dépendent de la classe du sol et de la quantité d'effluents traités. Ainsi le dimensionnement est proposé par pièce principale de l'habitation.

7 Schéma directeur d'assainissement (extraits plan)

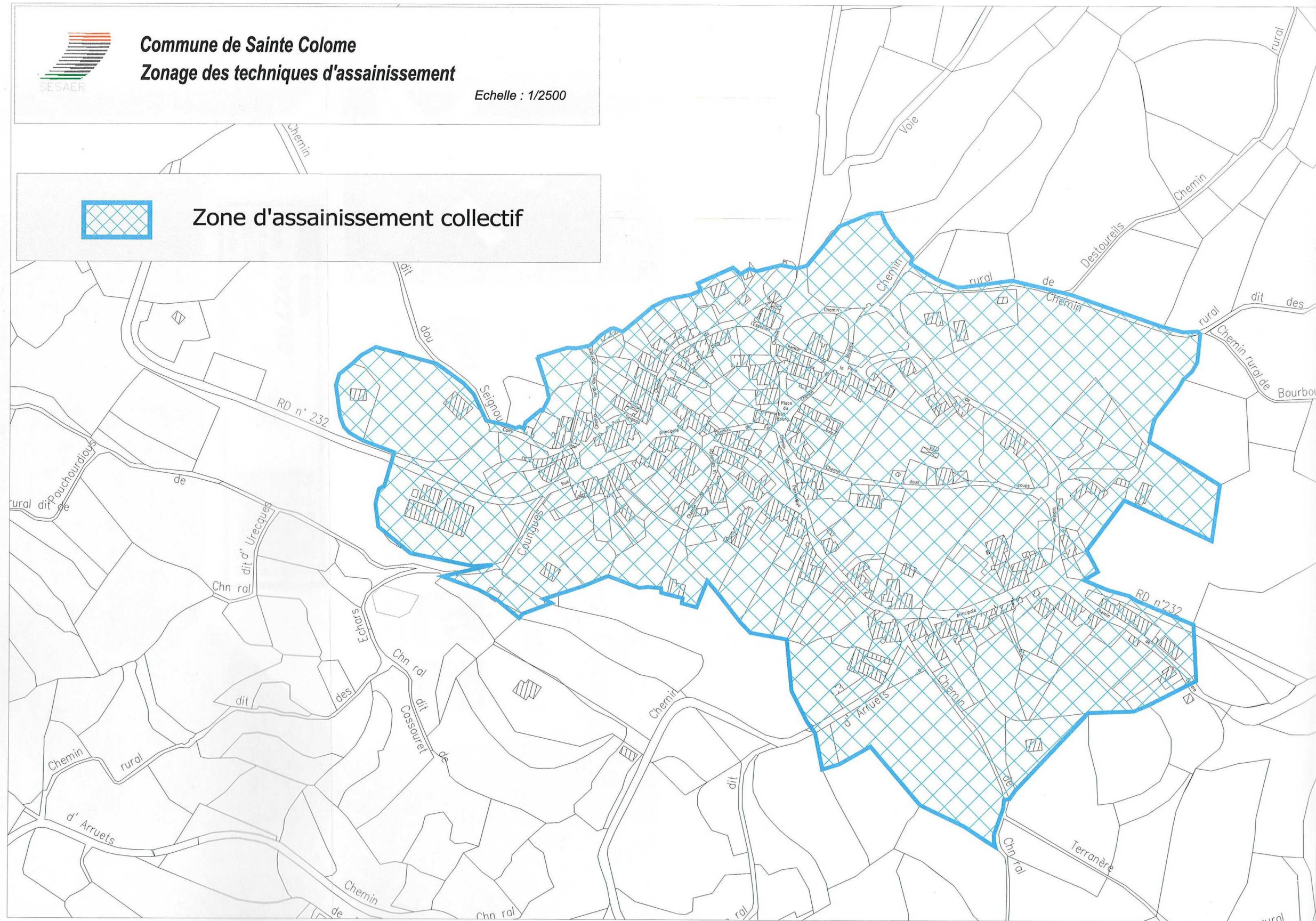


Commune de Sainte Colome
Zonage des techniques d'assainissement

Echelle : 1/2500



Zone d'assainissement collectif





Commune de Sainte Colome

Le Bourg

Collecte des eaux usées

Echelle : 1/5000



— réseau gravitaire

— réseau de refoulement



poste de refoulement

LEGENDE DE LA CARTE DES SOLS

SUBSTRATUM

Mo : Moraines
 T : Terrasses
 K : Calcaires
 K/S : Calcaires gréseux
 KM : Calcaires marneux
 MK : Calcaires et marnes
 XK : Argiles et calcaires
 M : Marnes
 Mg : Marnes gréseuses
 R : Argiles rouges
 T : Terrasses
 C : Colluvions de fonds de vallées
 CG : Colluvions gréseux
 CK : Colluvions calcaires
 Cpm : Colluvions de pente issus de marnes
 Cpk : Colluvions de pente issus de calcaires
 A : Alluvions
 X : Argiles

HYDROMORPHIE

0 : sol sain
 1 : faible au delà de 60 cm
 2 : moyen au delà de 50 cm
 3 : à partir de 30 cm
 4 : faible intensité dès la surface
 5 : intensité supérieure à 50% dès la surface
 6 : très forte intensité dès la surface

TYPE DE SOL

a : sol d'apport
 b : sol brun
 bl : sol brun lessivé
 bc : sol brun calcaire

PROFONDEUR D'APPARITION DU SUBSTRAT







1 : entre 0 et 20 cm
 2 : de 20 à 40 cm
 3 : de 40 à 60 cm
 4 : de 60 à 90 cm
 5 : de 90 à 120 cm
 6 : au delà de 120 cm

Exemple : C2b0

C : Colluvions
 2 : apparaissant entre 20 et 40 cm

b : sol brun
 0 : sol sain

APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

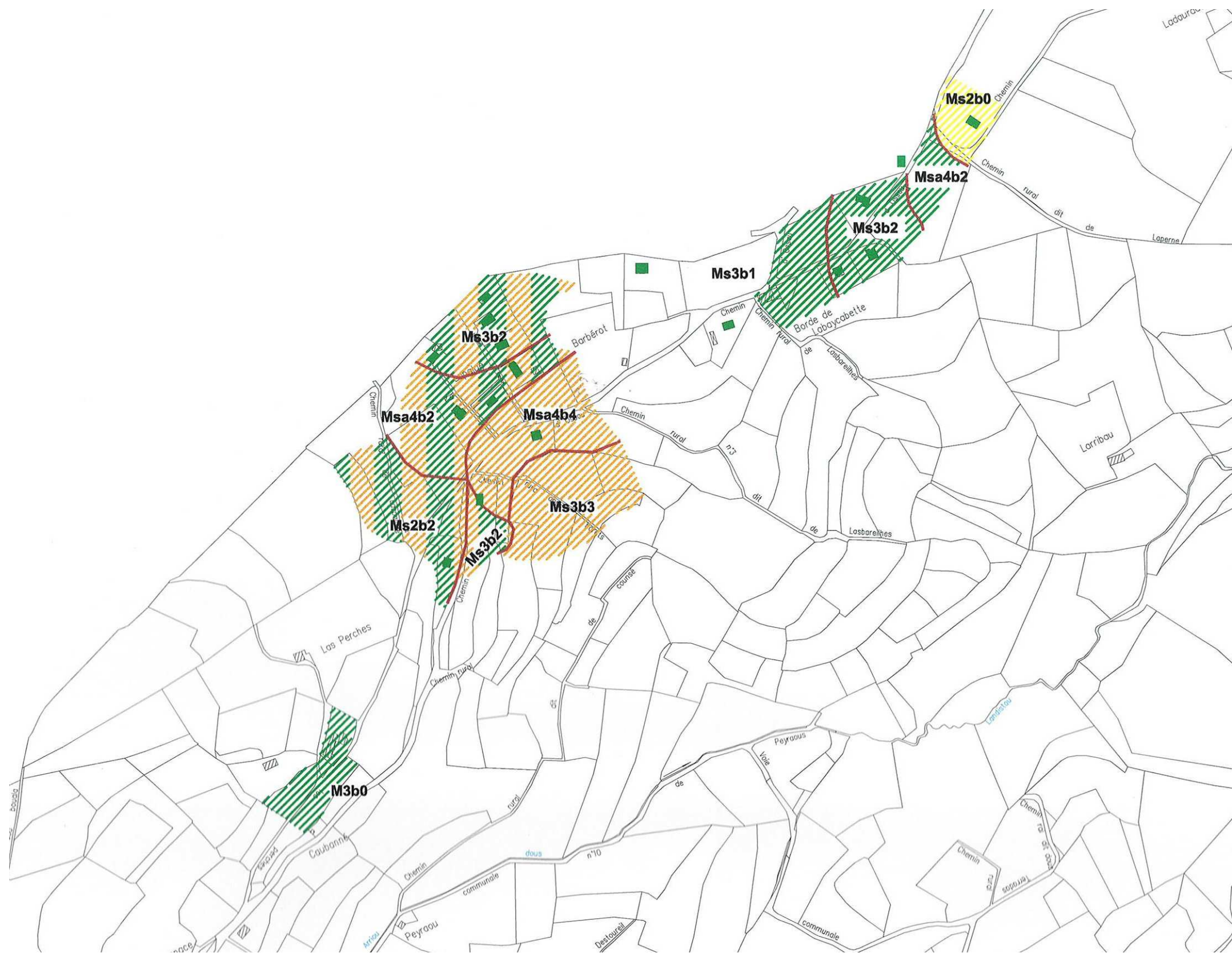
CLASSE COULEUR	APTITUDE A L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL	CONTRAINTES PRINCIPALES	DISPOSITIFS PRECONISES	
			EPURATION	DISPERSION
	Site satisfaisant	Néant	Tranchées d'épandage à faible profondeur (Voir fiche rapport N°2)	sol (in-situ)
	Site globalement satisfaisant pouvant présenter quelques risques pour la dispersion	Perméabilité localement réduite	Filtre à sable drainé Tranchées d'épandage à surdimensionnées (1)(2)	sol (in-situ) ou exutoire de surface
	Site globalement satisfaisant	Profondeur du sol insuffisante	Filtre à sable non drainé (Voir fiche rapport N°3)	sol (in-situ)
	Site pouvant présenter des contraintes importantes pour l'épuration et la dispersion	Perméabilité localement réduite et profondeur de sol insuffisante	Filtre à sable drainé ou non (1)(2)	sol (in-situ) ou exutoire de surface
	Site présentant des contraintes importantes pour l'épuration et la dispersion	Perméabilité réduite, nappe temporaire	Filtre à sable drainé (2) (Voir fiche rapport N°5)	Exutoire de surface
	Site inapte présentant des contraintes majeures	Nappe permanente	Terre d'infiltration (Voir fiche rapport N°4)	Nappe

(1) Compte tenu de l'hétérogénéité du terrain, seule une étude à la parcelle prenant en compte le contexte particulier de chaque habitation peut permettre de définir précisément la filière d'assainissement individuel à mettre en place.

(2) La mise en oeuvre du filtre à sable drainé implique la nécessité de disposer d'un exutoire superficiel pour l'évacuation des effluents traités (ruisseau, fossé...).

En l'absence d'exutoire, des solutions spécifiques avec infiltration, adaptées au contexte local, peuvent être envisagées. Une étude à la parcelle est conseillée pour confirmer la faisabilité de telles solutions.





8 Etudes de sol et de faisabilité de l'assainissement

Compte tenu du nombre des études de sol réalisées, les rapports sont mis à disposition en mairie.

9 Plan des servitudes

PLAN DES SERVITUDES

Légende



Secteurs où les constructions sont autorisées



Secteurs où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestières et à la mise en valeur des ressources naturelles



Nouveau bâti



Espace boisé



SIC Tourbière de Louvie-Juzon



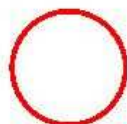
Zone archéologique sensible



ACI

Servitudes de protection des monuments historiques
(monuments inscrits)

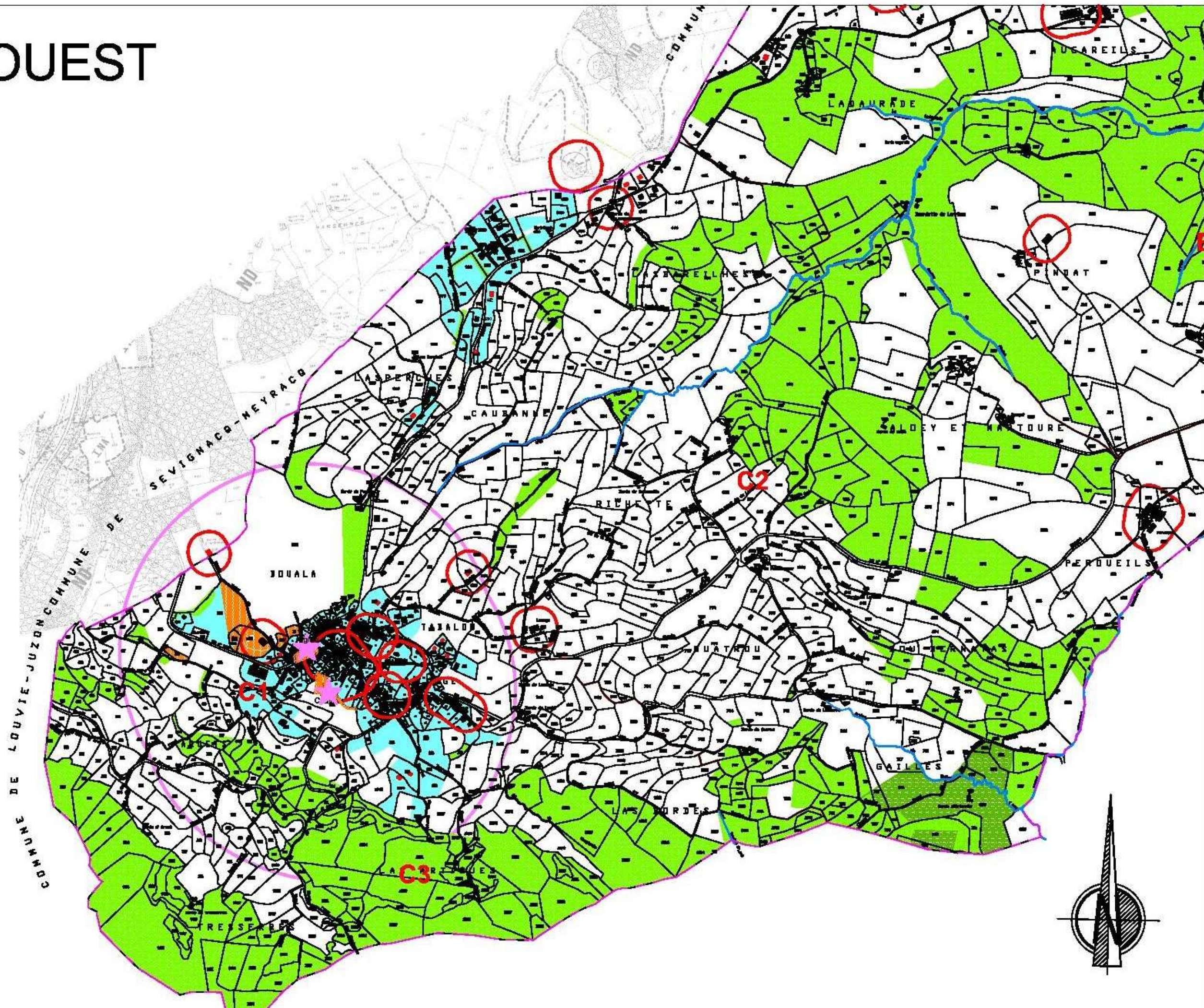
- château, la basse cour avec les vestiges de son enceinte ainsi que le chemin d'accès au château (inscrit le 29/04/1999)
- Eglise datant de 1520 (inscrit le 27/04/1972)
cadastré section C feuille n°1 parcelles n° 198 et 199



Périmètre d'isolement de 50 m autour d'un bâtiment d'élevage

Echelle : 1/10 000 ème

PARTIE OUEST



PARTIE EST

